



Crédit fixe à 4.80% hors que j'avais le droits au PTZ que faire ?

Par **Cricri60240**, le **22/07/2014** à **08:56**

Bonjour, je suis handicapé suite à un grave accident en août 2000, après de longues années de rééducation, lorsque j'ai retrouvé mon autonomie je décide de voler de mes propres ailes en m'achetant une maison, ceci été en novembre 2007, à ce jour j'avais une reconnaissance d'invalidité à 80%. J'ai eu beaucoup de mal à trouver une banque qui accepté de me faire un prêt, vus que je ne travaillais pas, inapte au travail. Mes revenus mensuel sont une rente à vie versé par l'assurance du chauffard qui m'a renversé + aides de la caf se qui me permet de vivre sans avoir d'activité professionnel vus que j'ai été reconnus inapte au travail. En novembre 2007 je trouve une banque qui accepte me faire un prêt avec un taux d'intérêt à 4.80% me disant que j'avais pas le droit au PTZ. j'avais un apport de 150000€ et j'ai emprunté 85000€ à ma banque. Depuis le début de mon prêt j'ai versé 112175.5 € ceci sont le crédit + les intérêts et l'assurance, dont 27175,5€ d'intérêt. Après de longue recherche j'ai vus que les normes du PTZ pour les personnes handicapés ne sont pas les mêmes et que j'aurais pus bénéficier du PTZ. Je touche la AAH, j'aimerais savoir mes droits auprès de ma banque qui m'ont fait payer des intérêts depuis 7 ans puisqu'ils m'ont refusé le PTZ hors que j'avais le droit.

Merci d'avance.

Christopher Salor